

NOTICE DE SECURITE

SOMMAIRE

A- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 1- DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ETABLISSEMENT
- 2- ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ETABLISSEMENT
- 3- AUTRES ACTIVITES ET TYPES
- 4- PROJET CONCERNANT LE PRESENT PERMIS DE CONSTRUIRE
- 5- REGLEMENTATION APPLICABLE

B- REGLES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL

- 1- CONSTRUCTION
- 2- AMENAGEMENTS INTERIEURS
- 3- DESEMFUMAGE
- 4- INSTALLATION DE CUISSON
- 5- CHAUFFAGE – PRODUCTION ECS – VENTILATION
- 6- INSTALLATIONS ELECTRIQUES
- 7- ASCENSEURS – ESCALIERS MECANQUES ET TROTTOIRS ROULANTS
- 8- MOYENS DE SECOURS
- 9- GARDE CORPS

C- VERIFICATIONS TECHNIQUES

A- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1- DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ETABLISSEMENT

Maître d'ouvrage : **SARL SOFINO**
Parc d'activité de la coupe – Avenue Paul Sabatier

Représentant : **Monsieur MORIN Denis**

2- ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ETABLISSEMENT PROJETE

COMMERCE DE GROS – Desserts et glaces

Effectif global 100 salariés :

- Personnels administratifs : 3
- Personnels en plateforme : 10

Effectifs permanents sur le site : 25 personnes en pleine saison.

3- AUTRES ACTIVITES ET TYPES

- Néant.

4- PROJET CONCERNANT LE PRESENT PERMIS DE CONSTRUIRE

EXTENSION D'UNE CHAMBRE FROIDE NÉGATIVE DE STOCKAGE

5- REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la construction et code du travail (Bâtiment ne recevant pas de public : non ERP)

B- REGLES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT

1- CONSTRUCTION

STRUCTURE :

1/ OSSATURE :

Poteau béton + Mur béton EI120 prolongés perpendiculairement au mur extérieur de 1 mètre en saillie de la façade et d'au moins 1 mètre de la couverture du bâtiment au droit du franchissement. La toiture est recouverte d'une bande de protection sur une largeur minimale de 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives.

Les bureaux sont accolés aux cellules de stockages mais sont isolées de celles-ci par une paroi REI 120.

Charpente métallique fermette + stabilité floquées EI120

Sol en double dallage isolé et chauffé en béton. Le sol des aires et locaux de stockage est de classe A1fl.

2/ COUVERTURE :

Couverture principale en membrane PVC ou multicouche, pente à 3%. BRoof T3

3/ BARDAGES :

Bardage en panneau frigo ép = 200mm. Classement au Feu (B-S1 DO).

Bardage métallique verticale en tôles sur Im20 en partie haute.

4/MENUISERIES EXTERIEURES :

Portes sectionnelles sur quai de chargement.

Portes d'issue de secours isolés.

FACADES ACCESSIBLES :

L'ensemble des façades sera accessible aux moyens de secours avec la possibilité de mise en station des échelles et bras articulés. Chaque point de l'installation est à moins de 60 m de la voie. La distance par rapport à la façade est de 1 mètre minimum et 8 mètres maximum pour un stationnement parallèle au bâtiment. La mise en station aura une largeur utile au minimum de 4 mètres, la longueur de l'aire de stationnement au minimum de 15 mètres, la pente au maximum de 10 %.

STATIONNEMENTS :

Places de stationnements prévues à l'occasion du projet.

41 places VL

Certains véhicules peuvent être amenés à se stationner à moins de 10 m du bâtiment mais les façades sont EI 120.

ACCES MOYENS DE SECOURS :

- Accès au site

Les moyens de secours pourront accéder au site par l'accès principal et unique du site, situé sur l'Avenue Paul Sabatier située dans la zone d'activité.

L'accès est ouvert en permanence lors des horaires de fonctionnement du site et immédiatement sur demande des services d'incendie et de secours.

Aucuns véhicules liés à l'exploitation n'occasionneront de gêne pour l'accessibilité des engins des services d'incendie et de secours depuis les voies de circulation externes à l'installation, même en dehors des heures d'exploitation et d'ouverture de l'installation. Un parking personnel est prévu pour stationnement des véhicules légers et des emplacements matérialisés au sol sont prévue pour les poids lourds au niveau des quais.

La voie pompier comporte une matérialisation au sol faisant apparaître la mention « accès pompiers ». Elle respecte les caractéristiques d'une largeur utile au minimum de 6 mètres, la hauteur libre au minimum de 4,5 mètres et la pente inférieure à 15 %. Dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres, un rayon intérieur R minimal de 13 mètres est maintenu et une surlargeur de $S = 15/R$ mètres est ajoutée. La voie résiste à la force portante calculée pour un véhicule de 320 kN avec un maximum de 130 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au minimum.

L'exploitant tient à disposition des services d'incendie et de secours des consignes précises pour l'accueil des secours et les modalités de leur accès à tous les lieux.

- Accès au bâtiment

Des accès au sein du bâtiment aux issues sont possible par un chemin stabilisé de 1,8 m de large minimum.

Les quais de déchargement sont équipés d'une rampe dévidoir de 1,8 mètre de large et de pente inférieure ou égale à 10 %, permettant l'accès à chaque cellule située à +1.20m de la voie.

Les nouvelles cellules frigorifiques disposent d'un nombre d'accès suffisant qui permettent que tout point de l'entrepôt ne soit pas distant de plus de 50 mètres.

ENFOUISSEMENT :

Sans objet

LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS :

Rubrique 1511 :

L'entrepôt frigorifique réalisé pour le stockage de desserts, fait partie de la rubrique 1511 selon la nomenclature des ICPE du 24 Septembre 2020. Le volume stocké sera supérieur au seuil des 50000m³. En conséquence, un dossier d'enregistrement est en cours d'instruction.

Cependant les réglementations spécifiques de sécurité incendie, et les réglementations vis-à-vis du code du travail, seront respectées.

Rubrique 2522 :

L'extension réalisée fait partie de la rubrique 2522 selon la nomenclature des installations classées du 29 Mai 2000. Le local de charge aura une puissance maximale de courant continu supérieur à 50kW. Une déclaration est en cours d'instruction.

Cependant les réglementations spécifiques de sécurité incendie, et les réglementations vis-à-vis du code du travail, seront respectées.

Locaux à risques particuliers :

- Le local de charge sera coupe-feu 2h conformément à la réglementation incendie et aux règles APSAD R15.
- Les chambres froides créées seront séparées des bâtiments existants par un mur coupe-feu 2h en parpaing enduit au 2 faces.

DEGAGEMENTS :

Les dégagements et passages auront une largeur minimum de 90cm.

Dégagements :

- RDC : 2 dégagements par cellule créés totalisant 2 UP, donnant directement sur l'extérieur, pour un effectif cumulé de 25 personnes.

CONDUITS ET GAINES :

Coupe-feu 1 heure

2- AMENAGEMENTS INTERIEURS

RENETEMENTS MURAUX :

Les revêtements muraux seront de catégorie M1 pour les panneaux de chambre froide.

RENETEMENTS PLAFONDS :

Les revêtements plafonds seront de catégorie M1 pour l'ensemble du projet (panneaux frigorifiques).

RENETEMENTS DE SOLS :

Les revêtements de sol seront des dallages en béton brut.

3 - DESENFUMAGE :

Les principaux locaux sont des chambres froides. Les locaux annexes ont des surfaces inférieures à la surface devant être désenfumés. A noter cependant qu'une détection incendie est prévue au projet.

L'entrepôt frigorifique ayant des températures de stockage des produits inférieures ou égales à 10 °C, il ne sera pas désenfumé (selon art. 4.5 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique ICPE n°1511).

L'exploitant précisera clairement que la cellule n'est pas désenfumée et intégrera les dispositions adaptées au niveau des consignes à mettre en œuvre en cas d'incendie. Une détection haute sensibilité est prévue et raccordé au SSI existant. Son alarme sera audible en tout point de l'entrepôt et actionnera la compartimentage de la cellule sinistrée.

Les combles sont divisés en cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1 600 mètres carrés et d'une longueur maximale de 60 mètres. Les cantons de désenfumage sont équipés en partie haute de dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et des chaleurs (DENFC), d'une superficie utile comprise entre 0,5 et 6 mètres carrés est prévu pour 250 mètres carrés de superficie projetée de toiture. Les DENFC ne sont pas implantés sur la toiture à moins de 7 mètres des murs coupe-feu séparant les cellules de stockage. Les commandes manuelles sont situées à l'extérieur des cellules au niveau de la sortie de secours et en deux points opposés. En exploitation normale, le réarmement (fermeture) est possible depuis le sol du bâtiment.

Les amenées d'air frais sont réalisées par des bouches entre poteaux.

4 - INSTALLATIONS DE CUISSON :

Sans objet

5 – CHAUFFAGE – VENTILATION - ECS :

CHAUFFAGE – VENTILATION

Le bâtiment stockage :

Les chambres froides existantes seront rafraichies et maintenue à une température de -25°C, par groupes froid installés au Nord-Ouest du bâtiment.

Les chambres froides créées seront rafraichies et maintenue à une température de -25°C, par groupes froid installés au Nord et Sud-Ouest du bâtiment.
(cf Plan de masse)

6 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

Installation électrique conforme aux normes en vigueur. (NFC 1500) et aux articles EL et EC.

Un éclairage de sécurité par blocs autonomes assurant le balisage des cheminements, obstacles et issues sera réalisé.

SIGNALISATION : blocs de secours pour éclairage de sécurité de type « non permanent ».

7 - ASCENSEURS – ESCALIERS MECANQUES ET TROTTOIRS ROULANTS :

Sans objet

8 - MOYENS DE SECOURS :

DEFENSE INCENDIE :

Calcul du volume requis pour la défense incendie extérieure (D9 ci-après).

Moyens mis en place :

Trois bornes incendie sont existantes sur le domaine public, le long de l'Avenue Paul Sabatier, mais non pris en compte dans le calcul de la D9.

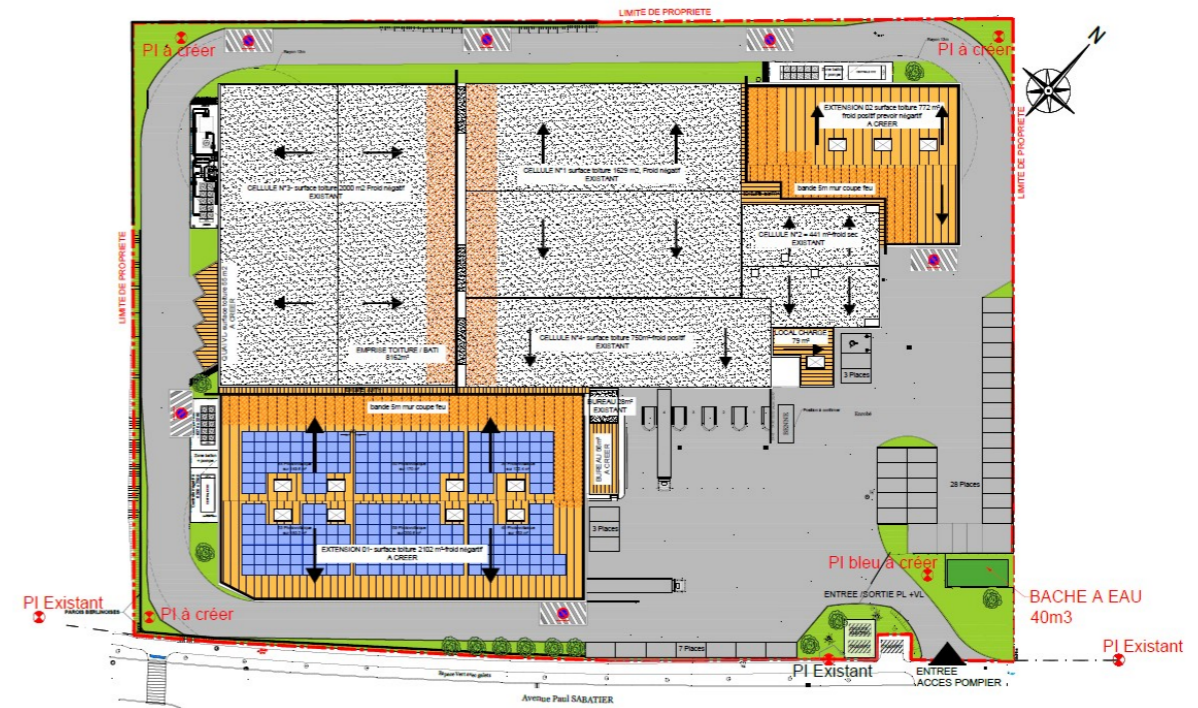
Trois bornes incendie sont à créer dans les angles Nord, sud et Ouest de la parcelle d'un débit de 250m³/h pendant 2h chacune. De plus une bâche à eau de 40m³, avec une borne incendie bleu, sera positionnée au Sud-Est de la parcelle à proximité de l'entrée du site et du parking VL.

Le besoin en eau d'extinction de l'ensemble sera de **270 m³/h minimum, pendant 2 heures.** (Calcul de D9 sur base d'une borne en service)

Les bornes incendies seront accessibles aux pompiers.

Les eaux d'extinction incendie seront recueillies par le bassin sous-voirie prévu à cet effet dans le cadre du projet et correctement dimensionné par la D9A. Une vanne d'arrêt est prévue afin de confiner les eaux souillées.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE			
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	La plus grande surface de référence recoupée par des murs coupe-feu correspond à la nouvelle cellule froid de 1 979 m ² .		
Principales activités	L'activité réalisée dans cette cellule éconiste à réaliser du stockage de produits alimentaires en froid négatif.		
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	Les produits susceptibles d'être stockés sont des produits alimentaires, en rack, à une température négative.		
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS	COMMENTAIRES/ JUSTIFICATIONS
		Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
- Jusqu'à 3 m	0	+ 0,2	La hauteur de la cellule sera de 11,78 m de stockage avec un espacement de 1 m donc la hauteur maxi de stockage considérée est de 10 m environ.
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1		
- Jusqu'à 12 m	+ 0,2		
- Jusqu'à 30 m	+ 0,5		
- Jusqu'à 40 m	+ 0,7		
- Au delà de 40 m	+ 0,8		
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾			
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 60	- 0,1	+ 0,1	La structure doit être a minima R15
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 30	0		
- Résistance mécanique de l'ossature < R 30	+ 0,1		
MATERIAUX AGGRAVANTS			
Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾	+ 0,1	+ 0,1	Il est prévu la mise en place de panneaux photovoltaïque en toiture
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES			
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1	0	Le site est équipé d'un dispositif de détection automatique incendie ainsi que d'une vidéosurveillance avec alarme et appel téléphonique disponible en cas d'alerte 24h/24 et 7j/7.
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels ⁽⁶⁾	- 0,1	- 0,1	
- Service sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24 ⁽⁷⁾	- 0,3	0	
Σ des Coefficients		+ 0,3	
1 + Σ des Coefficients		1,3	
Surface (S en m²)		1979	
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \sum coeff)$ ⁽⁸⁾		154,362	
Catégorie de risque ⁽⁹⁾		2	Pour R17: entrepôt frigorifique
Risque faible : Q _{RF} = Q _i x 0,5		231,543	
Risque 1 : Q ₁ = Q _i x 1			
Risque 2 : Q ₂ = Q _i x 1,5			
Risque 3 : Q ₃ = Q _i x 2			
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau ⁽¹⁰⁾ : Q _{RF} , Q ₁ , Q ₂ ou Q ₃ ÷ 2		NON	Absence de sprinklage
		231,543	
DÉBIT CALCULÉ ⁽¹¹⁾ (Q en m ³ /h)		231,543	
DÉBIT RETENU ⁽¹²⁾⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾		240	
NB : Résultat arrondi au multiple de 30 m ³ /h le plus proche			



PAROIS COUPE FEU :

Les parois coupe-feu seront conformes aux règles APSAD R15.

EXTINCTEURS :

L'ensemble du projet sera équipé d'extincteurs portatifs conformes à la R4 APSAD et notamment un extincteur portatif à CO₂ de 2 kg installé au niveau du tableau électrique.

Les extincteurs seront répartis à l'extérieur des chambres froides négative, près des issues de secours et dans les locaux à température positives suivant leur nature et leurs capacités appropriées aux risques à défendre, à raison d'un appareil pour 200 m².

DETECTION INCENDIE :

L'ensemble du projet sera équipé d'une détection incendie haute sensibilité conforme aux règles R7 APSAD.

Cette installation sera réalisée conformément à l'article 4.2 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique ICPE n°1511.

ALARME –ALERTE –CONSIGNES :

Il sera réalisé des déclencheurs manuels qui mettront en œuvre, sans temporisation, l'alarme générale au travers des sirènes équipant le bâtiment. Le projet sera équipé d'une alarme anti-intrusion.

Le bâtiment sera doté d'une SSI.

Les heures de fonctionnement du site sont de 6h du matin le lundi jusqu'à 18h le vendredi sans arrêt avec possibilité de fonctionner le weekend. Le site est sous vidéosurveillance avec alarme et appel téléphonique en cas d'alerte.

9 - GARDE CORPS :

Sans objet

C- VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Le bureau de contrôle APAVE effectuera une mission de contrôle technique de type solidité des ouvrages et de sécurité des personnes ainsi qu'un certificat de conformité.

Fait à Boé, le 17 janvier 2023

LE MAITRE D'ŒUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

François de LA SERRE SARL
ARCHITECTE D.P.L.G.
2 Rue François NEVEUX - ZAC de TRENQUE
47550 BOÉ
Tél. : 05 53 48 14 22 - Fax : 05 53 48 14 60
RCS AGEN 488 725 870